



PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DE L'INNOVATION

**PLAN
STRATÉGIQUE
2020-2023**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DE L'INNOVATION

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Québec.ca.

Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications au equipeweb@economie.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Québec (siège social) :
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Site Web : economie.gouv.qc.ca
Courriel : info@economie.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 691-5698
Sans frais : 1 866 680-1884

Plan stratégique 2020-2023
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Dépôt légal — Mars 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : (imprimé) 978-2-550-87747-9
ISBN : (PDF) 978-2-550-87748-6

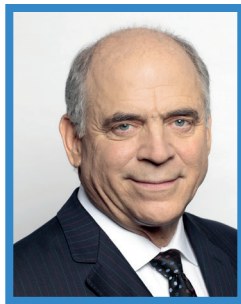
Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec, 2021



PCF



MESSAGE DES MINISTRES



Québec, mars 2021

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec fierté que nous vous présentons le Plan stratégique 2020-2023 du ministère de l'Économie et de l'Innovation, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Ce document énonce les engagements que nous prenons pour les trois prochaines années.

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation, ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation. Par son action, il vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

Ce plan a pour objectif un Québec entreprenant et compétitif qui crée des occasions de développement et génère de la richesse dans toutes les régions. Cet objectif est d'autant plus pertinent dans le contexte pandémique actuel, qui a des effets indéniables sur l'économie mondiale et québécoise. Il sera au cœur de la relance.

Le Ministère a l'intention de contribuer à un environnement propice au développement d'une économie prospère en misant notamment sur la création d'entreprises technologiques ainsi que l'accélération de la transformation numérique et de la transition verte pour accroître la productivité et la compétitivité des entreprises. Il entend favoriser l'essor durable des entreprises et des régions en contribuant au développement de l'entrepreneuriat et des marchés extérieurs, en veillant à coordonner l'attraction des investissements étrangers et en assurant une gestion responsable des ressources de l'État.

Nous souhaitons, dans le contexte actuel, que le Québec, ses entreprises, ses entrepreneurs et son économie se démarquent et contribuent à améliorer le niveau de vie des citoyennes et des citoyens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,

Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie
et de l'Innovation

Marie-Eve Proulx

Ministre déléguée
au Développement
économique régional

Lucie Lecours

Ministre déléguée
à l'Économie

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Québec, mars 2021

Monsieur Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie et de l'Innovation

Madame Marie-Eve Proulx

Ministre déléguée au Développement
économique régional

Madame Lucie Lecours

Ministre déléguée à l'Économie

710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,
Mesdames les Ministres déléguées,

Le Plan stratégique 2020-2023 du ministère de l'Économie et de l'Innovation présente nos engagements envers les citoyennes et les citoyens du Québec. En se dotant d'objectifs clairs et de cibles ambitieuses, le Ministère entend réaliser pleinement sa mission et contribuer positivement aux priorités gouvernementales.

Avec ce plan, nous entamons des changements majeurs dans les modes d'intervention de l'État en matière de développement économique et d'innovation. Le Ministère et Investissement Québec, principaux acteurs économiques gouvernementaux, ont revu leurs mandats afin d'agir davantage en concertation et en cohérence, et ce, au bénéfice des entreprises et des entrepreneurs. La situation économique exceptionnelle dans laquelle nous évoluons depuis le début de l'année 2020 justifie encore plus cette concertation et cette cohérence. Aussi le succès de la reprise économique reposera-t-il en partie sur cette collaboration renouvelée.

Guidé par les valeurs de collaboration, de créativité, d'engagement et de proactivité, l'ensemble du personnel du Ministère contribuera à la mise en œuvre et à la réussite de ce plan. Je tiens d'ailleurs à souligner son dynamisme et son professionnalisme dans la réalisation de notre mission et de nos différents mandats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Mesdames les Ministres déléguées, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,



David Bahan

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES MINISTRES	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
L'ORGANISATION EN BREF	1
Notre énoncé de mission	1
Notre énoncé de vision	3
Notre énoncé de valeurs	3
Chiffres clés au 31 mars 2020	3
L'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	5
Contexte externe	5
Contexte interne	10
LES CHOIX STRATÉGIQUES	11
Enjeu stratégique	
Un Québec entreprenant et compétitif qui crée des occasions de développement et génère de la richesse dans toutes les régions	11
Orientation 1 Contribuer à un environnement propice au développement d'une économie prospère	12
Orientation 2 Favoriser l'accroissement de la productivité et l'essor durable des entreprises et des régions	14
LES AUTRES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES	21
L'ADÉQUATION DES RESSOURCES	25

L'ORGANISATION EN BREF

Notre énoncé de mission

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

Nos mandats

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique ;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises) ;
- appui au développement des secteurs économiques ;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide ;
- coordination des interventions gouvernementales relativement au développement du numérique et des zones d'innovation ;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire ;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois ;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs ;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors de différends commerciaux ;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation ;
- orientation et coordination de la promotion à l'étranger des produits et services québécois ;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent ;
- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises ;
- soutien aux milieux académiques et aux centres de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation de cette recherche.

Notre clientèle et nos partenaires

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises, de même qu'avec des partenaires qui gravitent autour des milieux économiques, sociaux, culturels et technologiques ou de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, la clientèle et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers, dont :

- les entreprises privées : petites ou moyennes entreprises (PME), grandes entreprises, coopératives et entreprises d'économie sociale ;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- les établissements primaires, secondaires et d'enseignement supérieur (cégeps et universités) ainsi que les centres d'éducation des adultes ;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines ;
- les organismes d'intermédiation et ceux de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie, les incubateurs et accélérateurs technologiques, le réseau QuébecInno et les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation ;
- les organismes de développement économique, les associations sectorielles et les grappes, les pôles et les créneaux d'excellence ;
- les organismes socio-économiques locaux, régionaux et nationaux ;
- les représentations du Québec hors Québec ainsi que les MO à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers ;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les MO du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

Grâce à une gouvernance renouvelée en matière d'économie et d'innovation, un guichet unique verra le jour chez Investissement Québec et regroupera les ressources consacrées à l'accompagnement et au financement des entreprises afin d'alléger les démarches de ces dernières.

Les sociétés d'État et les organismes

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, Investissement Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

Notre énoncé de vision

Être un partenaire reconnu pour son expertise unique ainsi que pour la pertinence et l'efficacité de ses interventions pour la réussite des entreprises, réalisées en synergie avec les différents acteurs concernés.

Notre énoncé de valeurs

La collaboration : entre nous et avec nos partenaires.

La créativité : pour trouver des solutions et innover.

L'engagement : dans notre travail et à l'égard de nos clientèles.

La proactivité : pour relever les défis et nous dépasser.

Le Ministère adhère aussi aux valeurs de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

Chiffres clés au 31 mars 2020

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
706 ¹	Employés
2 773,5 M\$	Dépenses prévues
222 700 ²	Entreprises actives dans le secteur privé au Québec
1,1 G\$	En ventes fermes hors Québec pour les entreprises appuyées
220,6 M\$	En aide financière accordée pour la réalisation de projets visant une hausse de la productivité des entreprises
4,7 G\$	En investissements directs étrangers attirés par Investissement Québec et nos partenaires

1. Un transfert d'effectifs vers Investissement Québec a eu lieu le 18 juin 2020 et le Ministère comptait, à cette date, 534 employés.

2. Statistique Canada, Programme d'analyse longitudinale de l'emploi (PALE), données de 2018.

L'ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte externe

Le Québec est avantagé par son économie diversifiée et ouverte sur le monde, sa main-d'œuvre qualifiée, ses ressources naturelles abondantes et ses secteurs stratégiques d'avenir. De plus, il est reconnu pour ses mesures d'avant-garde en matière d'économie verte et durable. Sa croissance économique repose sur une panoplie d'acteurs, dont les PME, les grandes entreprises, les coopératives, les organismes de recherche et d'innovation, les réseaux de la santé et de l'éducation, les municipalités, les représentations du Québec à l'étranger et les sociétés d'État.

Pour que le Québec soit plus compétitif, il lui faut augmenter la productivité de ses entreprises, notamment par l'innovation et les investissements. Ceci lui permettra entre autres de diversifier ses marchés, tant au Canada que dans le monde, et d'augmenter ses exportations, grâce aux relations privilégiées qu'il entretient avec de nombreux États. Les solutions qui seront mises de l'avant devront prendre en considération les besoins spécifiques des entreprises. Il lui faut miser sur les possibilités offertes par le numérique, l'intelligence artificielle, la robotique et l'économie verte, pour ne nommer que celles-là. Pour sa part, l'attraction d'investissements étrangers représente l'occasion pour les entreprises québécoises d'atteindre de nouveaux marchés et de créer de la richesse tout en contribuant à faire croître l'économie du Québec et à offrir des emplois bien rémunérés.

Le Québec fait également face aux défis liés à la mondialisation, à l'ouverture des marchés, au protectionnisme et aux accords de commerce. Il s'agit d'occasions à saisir par les entreprises et de nos intérêts collectifs à défendre. Il subit aussi les contrecoups économiques de la crise de la COVID-19, dont les effets se feront encore sentir un certain temps ici et ailleurs. C'est ce contexte exceptionnel qui force une réflexion accélérée sur sa dépendance à certains produits importés.

Ainsi, l'accroissement de la production locale et l'augmentation du nombre de produits à valeur ajoutée fabriqués au Québec feront davantage l'objet d'une attention particulière. C'est notamment le cas pour le matériel médical et les denrées alimentaires. À cela s'ajoute le virage numérique, plus que jamais nécessaire, de plusieurs entreprises, entre autres vers le commerce électronique.

Environnement propice au développement d'une économie prospère

Afin de réaliser son plein potentiel, l'économie du Québec doit miser sur des gains de productivité, un déterminant important de l'accroissement de la richesse. L'augmentation de la productivité passe avant tout par l'instauration d'un environnement d'affaires encourageant les entreprises à investir dans l'amélioration de leur performance organisationnelle, à intensifier la recherche et le développement, à innover dans les produits, les services et les processus, à investir dans les machines et équipements de pointe, notamment dans les technologies numériques, ainsi qu'à promouvoir la formation du capital humain et à renforcer les compétences des travailleurs.

La recherche et l'innovation

C'est par l'innovation que le Québec pourra se transformer et s'adapter aux nouvelles conditions de l'économie mondiale, tout en relevant les grands défis de la société, dont les changements démographiques et climatiques, ainsi que l'adéquation des compétences face aux technologies émergentes. Pour se développer et prospérer, les entreprises doivent créer de la valeur et innover dans tous les aspects de leur activité, du modèle d'affaires aux processus, en passant par leurs produits et services. En 2017, 81 % des entreprises québécoises avaient introduit au moins un type d'innovation au cours des trois années antérieures.

Les activités de recherche jouent un rôle essentiel dans le développement et la croissance du Québec. En 2017, la dépense intérieure brute de R-D en pourcentage du PIB s'élevait à 2,3 %, ce qui est supérieur à la moyenne canadienne, qui s'établissait à 1,7 %.

Pour assurer la prospérité et la qualité de vie de ses citoyens, le Québec doit miser davantage sur sa force innovante, sa pépinière de talents et les idées qui en émergent. Il doit veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour promouvoir les formations dans le domaine de la science, notamment auprès des filles et des femmes, ainsi que pour favoriser le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et faciliter son insertion sur le marché du travail. Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle et complexe, l'innovation accroît la compétitivité et la productivité ; elle offre des produits perfectionnés, elle en réduit les coûts et les délais de production, elle maximise les compétences des employés et elle allonge le cycle de vie des produits. En misant sur la recherche et l'innovation, le Québec renforce sa place dans le monde en tant que société du savoir, crée de la richesse et engendre des emplois à haute valeur ajoutée.

L'accroissement de la productivité et l'essor des entreprises et des régions

Dans un contexte de mondialisation des marchés et de libéralisation des échanges, les gains de productivité constituent un défi majeur pour les économies ouvertes et de petite taille comme le Québec. Les entreprises se doivent d'être productives pour pouvoir saisir les occasions d'affaires du marché mondial. La quasi-totalité du tissu industriel du Québec est formée de PME, soit d'entreprises de moins de 250 employés. Elles représentent 99,6 % des entreprises répertoriées dans le secteur privé. De plus, les PME de toutes les régions du Québec constituent une force économique majeure pour le Québec : plus de 50 % du PIB est attribuable à des entreprises de moins de 250 employés. Actuellement, le Québec connaît une rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité économique. Le recrutement et la rétention de personnel continueront de présenter un défi pour les entreprises au cours des prochaines années. Dans ce contexte, l'augmentation de la productivité des entreprises est d'autant plus vitale.

L'entrepreneuriat

En raison de ses effets directs sur la création d'emplois et de la richesse, l'entrepreneuriat est un pilier du développement économique. Cependant, les défis sont importants, notamment en matière de culture entrepreneuriale, de création d'entreprises et de relève. Le soutien à l'entrepreneuriat constitue un élément essentiel pour la concrétisation de projets et pour faciliter et soutenir la relève des entreprises.

Malgré des intentions d'entreprendre élevées, celles-ci ne se sont pas encore complètement matérialisées en création d'entreprises au Québec. De 2014 à 2018, la moyenne annuelle de création d'entreprises a été de 10,5 % (par rapport au nombre total d'entreprises actives). Le taux de création d'entreprises dans le secteur privé au Québec est actuellement le plus bas au Canada. Il existe également un écart entre les femmes et les hommes tant dans les intentions d'entreprendre (17,2 % chez les femmes et 22,1 % chez les hommes, en moyenne, de 2015 à 2017) que dans l'investissement comme entrepreneur naissant (7,0 % chez les femmes et 12,1 % chez les hommes, en moyenne, de 2015 à 2017). L'arrivée de nouveaux entrepreneurs compense tout juste les départs ; le bassin d'entrepreneurs peine à croître. En moyenne, de 2015 à 2019, ce bassin a augmenté d'environ 350 entrepreneurs par année au Québec. Il est passé de 167 300 entrepreneurs en 2014 à 169 100 entrepreneurs en 2019.

Pour sa part, le repreneuriat, qui consiste à racheter une entreprise déjà existante, connaît un engouement auprès de la relève entrepreneuriale. De 2007 à 2017, la proportion de PME québécoises issues du repreneuriat est passée de 25 % à 32 %, alors que cette proportion est passée de 23 % à 25 % pour l'ensemble des PME du Canada. De plus, en 2017, on estimait que 32 % des entrepreneurs québécois avaient l'intention de se retirer de leur entreprise d'ici cinq ans. L'accompagnement des entrepreneurs vers la retraite et la formation de la relève en entreprise sont des réalités en émergence.

L'exportation et la diversification des marchés

Les exportations de biens et de services, qui représentaient plus de 46 % du PIB du Québec en 2019, sont essentielles à sa prospérité économique, car elles sont créatrices d'emplois et de richesse.

Pour les entreprises québécoises, les marchés extérieurs offrent des occasions d'affaires permettant d'accroître leurs ventes et de spécialiser ou de diversifier leurs produits et leurs services.

Pour diversifier leurs exportations, les entreprises québécoises peuvent notamment bénéficier d'importants accords de commerce récemment entrés en vigueur : l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne et le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Ces accords offrent de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises québécoises, notamment la réduction à terme de la majorité des droits de douane pour les produits québécois exportés à destination des pays signataires. Ces deux accords réunissent environ un milliard de consommateurs. Les États avec lesquels le Canada conclut des accords en promeuvent les avantages auprès de leurs industries ; le Québec s'assure de le faire également pour que ses entreprises en tirent les bénéfices.

Le Québec a connu, au cours des dernières années, une croissance de ses exportations internationales de marchandises et du nombre d'établissements exportateurs. Toutefois, un petit nombre d'établissements (moins de 7 %) est responsable d'une grande partie des exportations internationales de marchandises du Québec (75 %). De plus, le Québec a profité d'une plus grande diversification de ses marchés. Les efforts de diversification doivent cependant être maintenus afin de se protéger des soubresauts de certaines économies.

Le capital d'investissement

Pour bien croître, les entreprises ont aussi besoin d'un accès au capital d'investissement. Les fonds de capital d'investissement peuvent répondre aux besoins des entreprises non seulement en leur fournissant des capitaux pour soutenir leur croissance, mais aussi en leur faisant profiter des conseils et du soutien d'équipes de gestion qui possèdent une grande expérience d'affaires et qui ont accès à des réseaux spécialisés.

Le Ministère a participé à la mise en place de nombreux fonds de capital d'investissement au cours des dernières années (p. ex. Teralys Capital, AmorChem II, InnovExport, Cycle Capital IV) et a également soutenu des fonds de financement qui offrent notamment des prêts aux entreprises moins bien servies par le financement traditionnel comme le Fonds pour les femmes entrepreneures FQ, le Fonds Essor et Coopération et le Fonds de transfert d'entreprise du Québec.

Malgré le travail accompli, le Ministère doit s'assurer de soutenir les secteurs et les stades de financement qui attirent moins les investisseurs privés et d'améliorer l'écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat afin d'accroître le pipeline de projets de qualité à financer. Il doit aussi s'assurer d'une participation adéquate des fonds privés locaux lors des financements de plus grande taille pour qu'ils puissent capter leur juste part des valorisations réalisées et être en mesure de garder les entreprises financées au Québec. Le Ministère doit encourager une plus grande diversification des types de fonds privés afin de mieux répondre aux besoins variés des entreprises.

La productivité et l'investissement

Depuis plus d'une décennie, les entreprises des pays développés font face à une concurrence mondiale accrue qui s'explique par l'essor économique des pays émergents et par l'évolution rapide des modèles d'affaires (économie numérique, économie collaborative, pratiques d'affaires écoresponsables).

Dans ce contexte, les entreprises établies au Québec doivent être de plus en plus compétitives afin de pouvoir maintenir ou augmenter leurs parts de marchés, tant sur les marchés locaux qu'internationaux. Or, l'augmentation de la productivité est une condition sine qua non de l'augmentation de la compétitivité.

Le Québec tire de l'arrière au chapitre de la productivité par heure travaillée, tant en termes absolus qu'en regard du taux de croissance. En 2019, la productivité des entreprises du Québec s'établissait à 50,20 \$ l'heure, comparativement à 52,40 \$ pour l'Ontario et à 56,60 \$ dans l'ensemble du Canada. De plus, l'augmentation cumulative de la productivité des entreprises du Québec au cours des dix dernières années (2009 à 2019) a été de 9,6 % comparativement à 9,2 % en Ontario et à 12,1 % dans l'ensemble du Canada. Autrement dit, le Québec accuse un retard quant à la productivité du travail.

Le développement économique régional

La capacité d'une économie à produire des biens et des services est fondamentale pour répondre aux besoins de la population et générer de la richesse. Cette richesse demeure un indice important du bien-être économique des populations établies dans les régions du Québec. Dans l'ensemble, au cours des dernières années, le Québec connaît une bonne performance économique, mais des disparités subsistent entre les régions. La structure industrielle et la démographie ont des conséquences variables sur l'emploi et la richesse dans les régions.

L'histoire a démontré que les régions urbaines affichent un indice de développement économique plus élevé que les autres blocs régionaux. Elles sont suivies des régions manufacturières, puis des régions ressources. Toutefois, la productivité des régions ressources dépasse celle des régions urbaines et des régions manufacturières.

La croissance du Québec passe inévitablement par la croissance et la diversification économique de ses régions, notamment par le soutien aux activités manufacturières, à la deuxième et troisième transformation des ressources. Elle passe aussi par la diversification, l'implantation de nouvelles activités et le positionnement stratégique des pôles et des créneaux d'excellence.

Les investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers sont, pour leur part, un levier important pour les entreprises et le développement économique. Ils permettent l'investissement de capitaux provenant de l'extérieur du Québec dans les entreprises québécoises. Ces investissements se font autant dans les immobilisations, l'équipement et la machinerie que dans la R-D. L'injection de capitaux provenant de l'extérieur du Québec permet aux entreprises et aux talents québécois de se déployer sur la scène internationale en inscrivant notre économie dans les chaînes de valeur mondiale.

Pour attirer et retenir encore plus d'investissement étranger au Québec, le gouvernement a mandaté Investissement Québec et le réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger. Investissement Québec travaille de concert avec Montréal International et Québec International afin de s'assurer que toutes les régions du Québec peuvent attirer des capitaux étrangers dans leurs créneaux respectifs.

Contexte interne

L'équipe du Ministère est responsable de la réalisation de la mission et des mandats qui lui sont confiés par le gouvernement. Par son expertise régionale, internationale, sectorielle et celle de l'écosystème de l'innovation ainsi que par son engagement, elle est une alliée de choix pour les clientèles du Ministère. L'offre de service du Ministère comprend notamment de l'accompagnement, de l'aide financière ainsi que des occasions de maillage et de réseautage. Dans les dernières années, le Ministère a pris la voie de la prestation électronique de services et il souhaite poursuivre son déploiement afin d'offrir des services améliorés, performants et qui répondent aux besoins des clientèles, tout en s'inscrivant dans la lignée de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale.

Comme d'autres employeurs, le Ministère doit aussi relever le défi de l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée et de sa rétention, notamment par le développement de compétences ainsi que par la valorisation et la reconnaissance du travail accompli. Les ressources mises à la disposition du Ministère doivent trouver leur équilibre entre une gestion responsable et pérenne et la réponse aux besoins variés et changeants des clientèles. De nouveaux outils de travail voient le jour, modifient les façons de faire et permettent efficacité et efficacie.

Depuis plusieurs décennies, le Ministère mise sur une démarche systématique de collecte et d'analyse de données et d'information sur ses programmes, mesures, projets ou organismes financés, afin d'améliorer ceux-ci ou de poser un jugement sur leur valeur et, ainsi, d'éclairer la prise de décision. Cette démarche permet de générer une information fiable et crédible sur l'efficacité, l'efficacie et la pertinence des programmes, favorisant ainsi une utilisation optimale des ressources de l'Administration gouvernementale dans une perspective de gestion axée sur les résultats.

Par ailleurs, le Ministère relève le défi de coordonner, de mettre en œuvre et d'effectuer le suivi des stratégies et plans d'action touchant le développement économique et l'innovation qu'il a rendus publics au cours des dernières années, afin de contribuer à structurer l'action gouvernementale dans ces domaines. Le Ministère a un rôle à jouer dans la coordination du développement économique, tant dans les différents secteurs économiques que sur l'ensemble du territoire et qu'auprès de tous les acteurs.

Finalement, l'adoption du projet de loi n° 27, Loi concernant l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, en décembre 2019, permet de mettre en œuvre graduellement la réorganisation des mandats du Ministère et d'Investissement Québec afin de maximiser les retombées et la complémentarité des interventions gouvernementales.

LES CHOIX STRATÉGIQUES

Le Ministère concentre ses efforts sur un seul enjeu lié directement aux actions à réaliser en vue de stimuler la croissance et la pérennité de l'économie québécoise à travers le dynamisme des entrepreneurs et des entreprises sur l'ensemble du territoire québécois.

Enjeu stratégique

Un Québec entreprenant et compétitif qui crée des occasions de développement et génère de la richesse dans toutes les régions

Les priorités d'intervention du Ministère contribuent à positionner le Québec comme une économie compétitive à l'échelle nationale et internationale. En misant sur la recherche et l'innovation, le Ministère met en place des conditions favorables à la création de richesse. De leur côté, la croissance et la productivité des entreprises ainsi que le dynamisme des territoires contribuent à l'émergence et au maintien des conditions gagnantes pour une économie diversifiée et prospère.

L'ensemble des choix stratégiques du présent plan ont comme but ultime d'augmenter le PIB du Québec, de contribuer à la création d'emplois bien rémunérés pour ses citoyens et de diminuer l'écart de richesse avec l'Ontario. C'est ainsi que le Ministère entend participer activement à la relance de l'économie du Québec.

Orientation 1

Contribuer à un environnement propice au développement d'une économie prospère

La recherche, la science, la technologie et l'innovation sont essentielles, dans une société axée sur le savoir, pour stimuler la croissance économique ainsi que pour assurer la compétitivité des entreprises québécoises, en plus de soutenir la création d'emplois à haute valeur ajoutée. Le Ministère contribue à dynamiser le secteur de la recherche et de l'innovation, notamment par le biais de programmes d'aide financière, de l'accompagnement-conseil et de plusieurs mesures fiscales. Les actions du Ministère visent également à faire en sorte que la recherche réalisée dans les entreprises et les différents organismes du Québec se transforment en retombées concrètes pour l'économie. Le Québec a tout à gagner à travailler au déploiement d'un maximum de conditions favorables qui offrent aux entrepreneurs et aux entreprises l'occasion de réaliser pleinement leurs projets grâce à un environnement d'affaires dynamique.

Objectif A

Accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche

L'innovation en entreprise permet des gains de productivité, une diminution des coûts de production ainsi qu'une augmentation de la capacité de rétention et d'attraction des ressources humaines. L'investissement dans des projets de recherche permet au Ministère de contribuer à l'émergence, à la consolidation et au déploiement d'une économie du savoir. À cet effet, le Ministère s'intéresse particulièrement aux retombées de l'aide financière accordée aux différents projets et organismes soutenus et s'assure que les trois Fonds de recherche du Québec disposent des moyens nécessaires pour réaliser leur mission. Le Ministère vise également, par ses programmes, à accroître la contribution des différents partenaires à la recherche.

C'est entre autres grâce à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022, qui permettra à terme des investissements de près de 5,4 G\$, que le Ministère entend déployer ses efforts, que ce soit pour le développement de l'intelligence artificielle, la relève d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, la recherche, l'innovation ou encore le transfert et la commercialisation des résultats de recherche.

Ce faisant, le Ministère favorisera l'émergence d'une culture de l'innovation et contribuera à amplifier la valorisation et la commercialisation des résultats issus de la recherche, en particulier par la mise sur pied d'un nouvel organisme de valorisation de la recherche universitaire. Il entend également accompagner les divers promoteurs des projets d'innovation qu'il soutient afin d'obtenir des fonds fédéraux disponibles en ces matières, notamment pour les infrastructures de recherche, ou d'attirer des partenaires pour le financement des initiatives appuyées.

INDICATEUR	MESURE DE DÉPART	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1. Ratio des apports des partenaires, dans les projets de recherche visant l'innovation, par rapport à l'aide financière accordée	1,4 (moyenne des trois dernières années)	1,4	1,5	1,55

Objectif B

Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée

Dans une économie du savoir, la main-d'œuvre hautement qualifiée constitue une ressource importante pour favoriser la création de richesse. C'est pourquoi il est important de développer les talents, les compétences et la relève afin de répondre aux besoins d'une société en mutation et d'encourager les entrepreneurs à faire preuve d'audace.

Le Ministère soutient la science, la recherche et l'innovation par son financement des trois Fonds de recherche du Québec, de la promotion de la culture scientifique, notamment auprès de la relève féminine, du fonctionnement d'organismes et de divers projets de recherche entrepris par des organismes ou des entreprises. Cela permet, entre autres, la promotion de la formation en science ainsi que le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et son insertion sur le marché du travail, partout au Québec.

INDICATEUR	MESURE DE DÉPART	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2. Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation qui sont soutenus	2 700 (moyenne des trois dernières années)	2 800	2 850	2 900

Orientation 2

Favoriser l'accroissement de la productivité et l'essor durable des entreprises et des régions

Cette orientation concerne les produits et services offerts par le Ministère à ses clientèles, directement ou au moyen des partenariats qu'il met en place. D'ailleurs, il travaille en étroite collaboration avec Investissement Québec avec qui il partage six indicateurs, désignés par le logo . Le Ministère veille à ce que le Québec dispose d'assises favorables à sa prospérité. Aussi est-il engagé dans la croissance et la productivité des entreprises.

Objectif C

Stimuler le développement de l'entrepreneuriat

Souvent soutenu par le Ministère, en partenariat avec divers organismes et entreprises, l'écosystème entrepreneurial du Québec est diversifié et s'étend sur l'ensemble du territoire québécois afin d'offrir une gamme de services et de ressources aux entrepreneurs. Le Centre de transfert d'entreprise du Québec, MicroEntreprendre, le financement de projets d'amorçage et de démarrage d'entreprises notamment par le biais du réseau Angés Québec, l'accompagnement et le financement offerts exclusivement aux femmes par Femmessor ou encore la formation par l'École des entrepreneurs du Québec en sont quelques exemples.

Sur le plan des défis que le Québec doit relever en matière d'entrepreneuriat, notons l'augmentation du taux de création d'entreprises, l'accroissement du nombre d'entrepreneurs, le transfert d'entreprises et l'accessibilité accrue aux ressources destinées aux entrepreneurs.

Pour favoriser l'accompagnement des entrepreneures et des entrepreneurs et le financement de leurs projets, la reconnaissance de l'apport des jeunes et des personnes issues de la diversité, ainsi que la valorisation de tous les modèles d'entreprise, le Ministère poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022 et a procédé récemment au lancement du nouveau Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025. Ces plans d'action contiennent des mesures visant à offrir aux entreprises individuelles ou collectives les outils financiers nécessaires à leur développement et adaptés à leurs besoins. Ces outils financiers, majoritairement de nature remboursable, contribuent principalement au financement de projets de démarrage, d'expansion, de redressement ou de consolidation et de transfert. Ainsi, c'est principalement en s'engageant financièrement dans la réalisation de ces projets et en participant à l'attraction de partenaires financiers que le Ministère appuie le développement de l'entrepreneuriat partout au Québec.



INDICATEUR	MESURE DE DÉPART	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3. Ratio des apports des partenaires, dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée	4,4 (moyenne des trois dernières années)	4,4	4,5	4,6

Objectif D

Appuyer les entreprises dans leurs démarches d'exportation et de diversification des marchés

Les exportations constituent l'un des piliers de notre économie, au même titre que le manufacturier innovant et l'entrepreneuriat. Elles sont à la base d'un Québec prospère, innovant et durable. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a appuyé le développement de marchés des entreprises et a participé activement à l'ensemble des travaux de négociation d'accords commerciaux visant à favoriser le commerce et à améliorer l'accès à de nouveaux marchés. Par ailleurs, le Ministère assurera le maintien de la capacité de défense des intérêts du Québec, tant en ce qui concerne les accords de commerce, les compensations à obtenir auprès du fédéral que les litiges commerciaux impliquant des entreprises québécoises. Il contribuera à l'accompagnement personnalisé des entreprises exportatrices québécoises en collaboration avec ses partenaires, dont Investissement Québec et le réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger. Il favorisera également la mise en place de mesures de soutien afin de permettre à ces entreprises d'exporter davantage.

De plus, le Ministère soutient l'ambition des entreprises et donne au Québec une véritable impulsion vers les marchés hors Québec. Il travaille à stimuler la croissance des exportations, notamment en encourageant de nouvelles stratégies de développement de marchés par les entreprises, en augmentant le nombre d'entreprises québécoises sur les marchés publics internationaux ou en accélérant la concrétisation de projets à fort potentiel de croissance. Aussi, afin de coordonner les activités relevant du ministre en matière de commerce international et de prospection d'investissements étrangers avec celles relevant de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, un plan de déploiement a été élaboré en collaboration avec les acteurs concernés. L'un des défis du Québec est de réussir à se positionner avantageusement sur le plan économique dans une situation de vive concurrence mondiale.

INDICATEURS	MESURES DE DÉPART	CIBLES 2020-2021	CIBLES 2021-2022	CIBLES 2022-2023
4. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues 	955 M\$* (moyenne des trois dernières années)	0 %	3 %	13 %
5. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues 	447 M\$* (moyenne des trois dernières années)	0 %	4 %	18 %

* Les cibles annuelles ont été définies par rapport à la mesure de départ.

Objectif E

S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement aux entreprises

L'accès aux capitaux tout au long de la chaîne de financement représente un élément essentiel pour les entreprises, notamment lors des périodes critiques que sont l'amorçage et le démarrage. En effet, l'amorçage et le démarrage d'entreprise sont les stades d'investissement et de financement qui attirent le moins les investisseurs privés en raison du niveau élevé de risque et de l'accompagnement intensif et spécialisé requis. De plus, l'accès au capital dans certains secteurs d'activité présente un défi, notamment en raison d'une masse critique d'entreprises insuffisante pour attirer des investisseurs privés.

Le gouvernement du Québec consacre beaucoup de ressources pour assurer aux entreprises québécoises innovantes l'accès à une chaîne de financement en capital d'investissement (capital de risque et de développement) complète et performante afin que leurs projets les plus prometteurs puissent obtenir un financement adapté. Le Ministère encourage l'émergence de nouvelles entreprises qui offrent des emplois à haute valeur ajoutée et de la richesse partout au Québec en soutenant la mise en place et la disponibilité de fonds consacrés à l'investissement. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires, dont le Fonds de solidarité FTQ, Fondation CSN, Capital régional et coopératif Desjardins et la Caisse de dépôt et placement du Québec, tout en favorisant la participation du secteur privé, ainsi qu'avec Investissement Québec, qui gère les prises de participation du gouvernement dans ces fonds. Le Ministère prévoit mettre en place de nouveaux fonds d'amorçage dans des secteurs innovants et stratégiques pour le Québec, ce qui accroîtra les sommes disponibles pour le financement de l'amorçage d'entreprises technologiques situées au Québec.

L'augmentation du nombre d'entreprises ayant accès à des capitaux témoignera de la part active que prennent le Ministère et Investissement Québec dans ce domaine.

INDICATEUR	MESURE DE DÉPART	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
6. Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque 	38 entreprises*	10 %	12 %	15 %

* Les cibles annuelles ont été définies par rapport à la mesure de départ.


Objectif F

Accélérer les investissements des entreprises

Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, vise à accroître les investissements privés non résidentiels des entreprises, dans une perspective d'accroissement de la productivité et de la compétitivité ainsi que de développement durable, notamment par des investissements dans des projets liés aux technologies propres et à la mobilité durable.

Par la mise en place de mesures, il s'assure d'attirer et de maintenir les grandes entreprises et d'inciter les donneurs d'ordres à réaliser, sur le territoire québécois, des projets structurants en partenariat avec les entreprises locales notamment. Il soutient aussi la compétitivité des entreprises dans leurs efforts de modernisation et de productivité afin de les amener à tirer parti des occasions d'affaires associées au phénomène de l'externalisation des grandes entreprises et à contrer ainsi la vive concurrence des pays émergents dans ce domaine.

Bien que le Ministère offre parfois des contributions financières non remboursables aux organismes et entreprises du Québec, il privilégie les formes d'aide comme les prêts, les garanties de prêt ou les prises de participation, notamment lorsqu'il soutient des projets d'investissement. Il suit donc l'augmentation de la valeur de ces investissements afin de témoigner du dynamisme de l'économie.

INDICATEURS	MESURE DE DÉPART	CIBLES 2020-2021	CIBLES 2021-2022	CIBLES 2022-2023
7. Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées 	2,4 G\$*	0 %	10 %	25 %
8. Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention	S. O. (nouvelle mesure)	90 %	90 %	90 %

* Les cibles annuelles ont été définies par rapport à la mesure de départ.


Objectif G

Soutenir la réalisation de projets visant à hausser la productivité

Les gains de productivité sont un déterminant important de l'accroissement de la richesse. L'augmentation de la productivité passe d'abord par l'instauration d'un environnement d'affaires qui encourage les entreprises à intensifier la recherche et le développement ainsi qu'à innover dans les produits, les services et les processus organisationnels ; à investir dans les machines, les équipements de pointe et les logiciels, notamment dans les technologies numériques ; ainsi qu'à promouvoir la formation du capital humain et à renforcer les compétences des travailleurs.

Le soutien gouvernemental à l'investissement et aux secteurs industriels clés est crucial dans le contexte de concurrence mondiale. Les États prennent de plus en plus de mesures pour attirer et maintenir de grandes entreprises innovantes sur leur territoire, faciliter la transition de l'économie vers les secteurs d'avenir et soutenir la compétitivité des entreprises. Le Québec ne fait pas exception.

Par ses actions, le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, contribue à accélérer la concrétisation de projets d'investissement réalisés dans le cadre de l'implantation ou de l'expansion d'entreprises, ainsi qu'à cibler des partenaires clés qui pourront y prendre part. Il aide aussi à appuyer les entreprises à investir dans leur modernisation en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, à soutenir les projets numériques d'entreprises exerçant des activités à valeur ajoutée, ainsi qu'à favoriser les nouveaux investissements en R-D par les entreprises.

INDICATEURS	MESURES DE DÉPART	CIBLES 2020-2021	CIBLES 2021-2022	CIBLES 2022-2023
9. Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises 	24 %	25 %	30 %	33 %
10. Ratio des apports des partenaires, dans les projets visant une hausse de la productivité des entreprises, par rapport à l'aide financière accordée	2,6	2,6	3,0	3,25

Objectif H

Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises

Les actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement, laquelle repose notamment sur trois composantes que sont l'entrepreneuriat, le manufacturier innovant et les exportations.

Le Ministère souhaite mettre en valeur son intervention dans toutes les régions du Québec et plus particulièrement dans les zones non urbaines. En effet, bien que le Ministère accorde une attention importante à la relance des centres-villes, son action se déploie partout au Québec, avec pour ambition d'assurer la pérennité et la vitalité des entreprises et des régions. C'est dans cet esprit que la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation propose d'accroître l'offre de produits et de services en régions et d'offrir une seule porte d'entrée pour les entreprises afin de faciliter leurs démarches.

Pour soutenir le développement des régions, le Ministère mettra en place Accès entreprise Québec afin de renforcer les services d'accompagnement et d'investissement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises de toutes les régions du Québec et ainsi d'accélérer le développement économique régional. De plus, il continuera à travailler de concert avec des partenaires publics et privés afin d'allier les forces de chacun pour contribuer au développement économique de toutes les régions et à la prospérité de leurs entreprises. En étroite collaboration avec ces derniers, le Ministère souhaite également investir davantage dans les MRC non urbaines afin d'encourager leur essor et la concrétisation des projets économiques des entreprises situées sur leurs territoires, notamment en contribuant à l'attraction de partenaires financiers dans les projets qu'il soutient.

INDICATEURS	MESURES DE DÉPART	CIBLES 2020-2021	CIBLES 2021-2022	CIBLES 2022-2023
11. Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines	31 % (moyenne des trois dernières années)	31 %	31,5 %	32 %
12. Ratio des apports des partenaires, dans les interventions réalisées dans des MRC non urbaines, par rapport à l'aide financière accordée	2,9	3,0	3,1	3,2


Objectif I

Accroître les investissements étrangers

L'augmentation des investissements directs étrangers constitue un élément moteur du développement économique du Québec et l'un des principaux indicateurs de son attractivité économique. La prospection d'investissements directs étrangers est devenue un incontournable pour les États et agences de développement des économies développées. Les études ont démontré que les filiales étrangères sont un moteur important de développement économique et d'innovation au sein des écosystèmes industriels. Ces investissements participent à l'intégration des PME québécoises de toutes les régions du Québec aux segments à haute valeur ajoutée des chaînes de production mondiales.

En matière de prospection des investissements étrangers, le Ministère a pour responsabilité d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales, d'évaluer la performance du Québec et d'outiller les agences de prospection d'investissements. Pour sa part, Investissement Québec agira en complémentarité et accompagnera notamment les filiales d'entreprises étrangères afin de promouvoir leurs projets d'investissement au Québec auprès de leur maison-mère.

Les retombées des interventions du Ministère et d'Investissement Québec se concrétisent par la valeur des investissements étrangers. Ces investissements comprennent les investissements en immobilisation, les dépenses d'exploitation et la masse salariale des emplois créés ou sauvegardés pour un projet d'implantation ou d'expansion d'une multinationale canadienne (hors Québec) ou internationale au Québec.

INDICATEUR	MESURE DE DÉPART	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
13. Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par IQ et nos partenaires 	4,0 G\$* (moyenne des trois dernières années)	0 %	20 %	40 %

* Les cibles annuelles ont été définies par rapport à la mesure de départ.

LES AUTRES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES

Le Ministère assure la pérennité de ses programmes et améliore ses services sur une base continue en adéquation avec les besoins de ses clientèles. Il l'a notamment fait avec l'adoption, à l'automne 2019, du projet de loi n° 27, qui propose un nouveau modèle d'intervention de l'État en matière d'économie et d'innovation. Le Ministère, avec un mandat renouvelé, a la préoccupation de s'adapter à son nouveau positionnement dans l'écosystème économique. Pour ce faire, il compte sur une équipe dévouée et des programmes contribuant concrètement au succès de l'économie québécoise.

Bien qu'elles ne fassent pas partie intégrante des choix stratégiques, d'autres priorités ministérielles feront l'objet d'une attention particulière du Ministère au cours des trois prochaines années.

L'achat et la production à l'échelle locale

L'achat local est un comportement qui allie à la fois une préoccupation pour le développement durable de la société québécoise, l'essor économique des régions et l'autonomie dans l'approvisionnement de certains produits clés, comme des produits d'alimentation ou médicaux. L'intérêt témoigné par les Québécois pour l'achat local et solidaire a connu une forte augmentation depuis le printemps 2020. Il s'agit d'une solution, parmi d'autres, pour stimuler le dynamisme économique du Québec, et c'est une des voies que soutiendra le Ministère au cours des prochaines années, en particulier en faisant la promotion des produits québécois et en facilitant leur repérage.

Le Ministère s'assurera également de mettre de l'avant des mesures gouvernementales visant à appuyer les entreprises québécoises dans leurs efforts de production locale, notamment en transformant des ressources d'ici et en misant sur la production de produits stratégiques et à valeur ajoutée répondant aux besoins de la population. Le tout sera réalisé dans le respect des engagements pris dans les accords commerciaux auxquels le Québec s'est déclaré lié.

De plus, les marchés publics représentent une occasion de favoriser les retombées locales, notamment en privilégiant, lorsque possible, les fournisseurs locaux. Afin que les MO québécois contribuent à cet effort collectif, le Ministère les accompagnera pour tirer le maximum des avantages offerts. Le Ministère contribuera également à la sensibilisation des entreprises afin qu'elles se procurent davantage de biens auprès de fournisseurs locaux.

RÉSULTAT ATTENDU

Publication d'un plan d'action visant l'achat et la production à l'échelle locale

Le développement économique local et régional

La force économique du Québec passe notamment par ses localités et ses régions. Dans une vision à long terme, le Ministère entend accroître l'apport des régions au dynamisme de l'économie québécoise. Cela passe notamment par un accompagnement de qualité des entreprises, une plus grande synergie entre les acteurs du développement économique territorial et par l'accès à des infrastructures structurantes, notamment en matière de technologies numériques, qui sont une porte d'entrée pour l'innovation.

Le Ministère souhaite que la gouvernance du développement économique local et régional réponde le plus adéquatement possible aux besoins des entreprises et des organismes qui s'y investissent. Il veut ainsi renforcer la qualité du soutien aux entreprises ainsi que sa cohérence et son efficacité partout sur le territoire québécois. Cela se fera par l'ajout de ressources additionnelles dans les MRC et les services de développement économique pour accompagner les entreprises. Cela se fera également par la mise en place de parcours de formation de même que d'outils d'accompagnement et d'animation afin d'améliorer la disponibilité et l'uniformité des services offerts en région.

À cet effet, le gouvernement a prévu une somme de 97,5 M\$, dans le budget 2020-2021, pour accompagner les entreprises en région, vitaliser les milieux et renforcer la résilience des économies régionales dans un contexte de changements rapides.

RÉSULTAT ATTENDU

Publication d'une stratégie de développement économique régional

Les zones d'innovation

Le Ministère a notamment pour mandat de concevoir le projet de création de zones d'innovation, qui est au cœur de la vision économique du gouvernement du Québec. En favorisant l'accélération des innovations et leur commercialisation, les exportations ainsi que les investissements locaux et étrangers, les zones d'innovation contribueront à la réussite, à la croissance et à la prospérité du Québec.

Les zones d'innovation sont des territoires géographiques délimités où collaborent de façon accrue, au sein de milieux de vie attrayants, des acteurs municipaux, de la recherche et de l'innovation (dont ceux de l'enseignement supérieur), de l'industrie ainsi que de l'entrepreneuriat. Elles miseront sur des secteurs d'activité ou des technologies de pointe pour lesquels les territoires visés détiennent des avantages concurrentiels durables. Leurs liens et leurs retombées dépasseront largement ces territoires et contribueront au rayonnement et à l'attractivité du Québec sur la scène internationale.

Le Ministère entend, au cours des prochaines années, pousser plus avant l'accompagnement offert aux organisations ayant présenté un projet de zones d'innovation. Il vise aussi à coordonner le déploiement des zones désignées en assurant leur complémentarité avec les autres initiatives de développement économique menées à travers le Québec.

Dans certaines villes du Québec, la décontamination et la remise en valeur de terrains seront essentielles afin de permettre l'établissement de ces zones. À ce titre, le budget 2019-2020 allouait une somme de 320 M\$ sur cinq ans à la décontamination et à la valorisation de terrains stratégiquement situés et présentant un potentiel de développement économique dans diverses villes du Québec.

RÉSULTAT ATTENDU

Annnonce de la mise en place d'une première zone d'innovation en 2021

Le fardeau administratif des entreprises

Le coût des formalités administratives imposées aux entreprises par le gouvernement du Québec a diminué de 30,7 % au cours de la période 2004-2017, ce qui représente des économies annuelles évaluées à 432,4 M\$. Toutefois, la lourdeur administrative demeure un irritant pour plusieurs entreprises, notamment celles de petite taille qui disposent de ressources limitées pour s'acquitter de leurs obligations à l'égard de la conformité à la réglementation et aux formalités administratives.

L'allègement du fardeau réglementaire permet aux entreprises de consacrer davantage de temps et de ressources à leur productivité et à leur croissance, de manière à stimuler l'économie québécoise. Le Ministère a notamment un rôle de coordination gouvernementale des efforts de réduction du fardeau réglementaire et il accompagne les MO en cette matière. Le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 a été publié en décembre 2020.

RÉSULTAT ATTENDU

Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025

Les ressources humaines

Dans un contexte de changement organisationnel et, plus globalement, de rareté de la main-d'œuvre, le Ministère se positionne comme un employeur de choix offrant à son personnel la possibilité de contribuer de manière significative à l'économie du Québec.

Aujourd'hui, les organisations évoluent dans un environnement de plus en plus concurrentiel, changeant et complexe qui peut se traduire par un taux de roulement élevé, une baisse de productivité et une hausse des coûts. La fidélisation d'un employé repose sur son engagement envers l'organisation en raison, notamment, de sa satisfaction à l'égard de son emploi ou d'un environnement de travail adéquat et agréable.

La mise en œuvre de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation, adoptée en décembre 2019 par l'Assemblée nationale, pose un défi dans ce contexte puisque la transformation organisationnelle occasionnée pourrait avoir des répercussions sur le taux de fidélisation.

RÉSULTAT ATTENDU

Taux annuel de fidélisation du personnel permanent de 80 %

Les programmes ministériels

Le Ministère, par une gestion rigoureuse de ses programmes, entend optimiser la pertinence de son intervention. Il élabore et met en œuvre divers programmes d'aide financière qui visent à soutenir les entreprises et les organismes de recherche dans la poursuite ou l'accroissement de leurs activités. Ces programmes ciblent le financement de projets de développement ou d'investissement d'entreprises ainsi que le soutien du fonctionnement et de projets structurants d'organismes issus des milieux économiques, d'associations sectorielles ou de la chaîne d'innovation. Ils sont gérés directement par le Ministère ou Investissement Québec à titre de mandataire dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE).

Les ressources engagées dans ces différents programmes sont conséquentes avec les mandats qui sont confiés au Ministère. C'est pourquoi le Ministère procédera à l'évaluation de l'ensemble de ses programmes normés d'aide au développement économique et de plus de 40 organismes, mesures, stratégies et plans d'action au cours des trois prochaines années, afin de s'améliorer, de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles et de s'adapter à l'évolution de ceux-ci. Dans le processus d'octroi d'aides financières de fonctionnement à des organismes et dans l'optique d'une amélioration continue des processus, le Ministère entend considérer davantage la pertinence, la performance et les retombées socioéconomiques des organismes qu'il finance, en leur fixant des cibles quantitatives plus ambitieuses.

RÉSULTAT ATTENDU

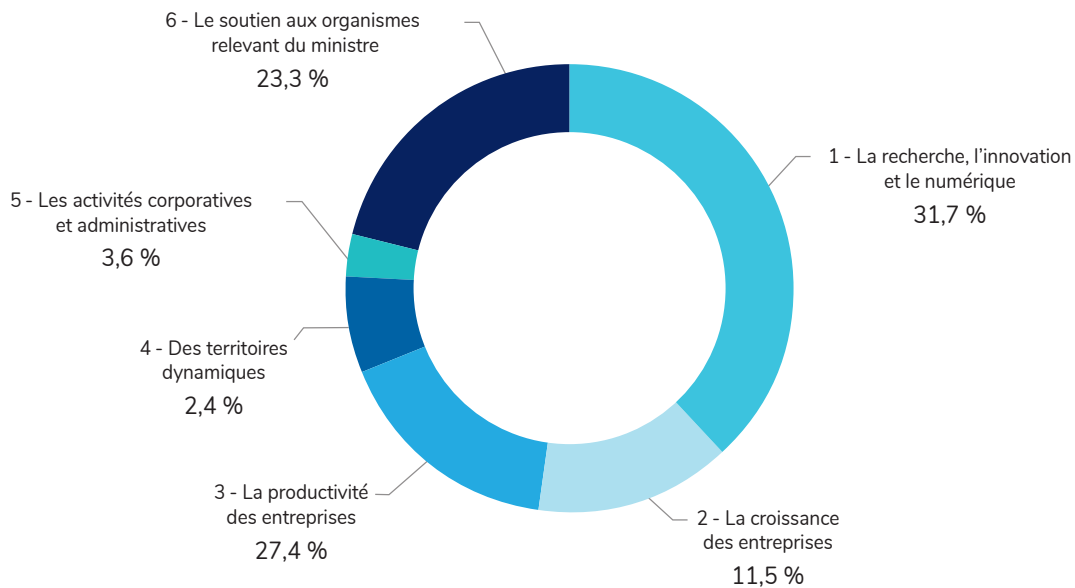
Un total de 60 programmes, organismes, stratégies, plans d'action et mesures évalués pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou l'efficience

L'ADÉQUATION DES RESSOURCES

Afin de contribuer à la mise en œuvre du présent plan stratégique, le Ministère s'est prêté à un exercice visant à vérifier l'adéquation entre ses choix stratégiques et les ressources budgétaires mises à sa disposition.

L'objectif de cet exercice est de mettre en lien les besoins en ressources humaines et financières pour la réalisation des choix stratégiques énoncés dans ce plan.

Ainsi, le graphique suivant présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert³ associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit celle liée aux crédits pour les activités organisationnelles et administratives de même que celle relative aux crédits liés aux organismes relevant du ministre⁴.



3. Les montants utilisés ont été estimés en fonction du Budget des dépenses 2020-2021.

4. Ces organismes sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE 2020-2023

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

MISSION

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

VISION

Être un partenaire reconnu pour son expertise unique ainsi que pour la pertinence et l'efficacité de ses interventions pour la réussite des entreprises, réalisées en synergie avec les différents acteurs concernés.

VALEURS

En plus des cinq valeurs de la fonction publique, le Ministère prône les valeurs suivantes :

La **collaboration** : entre nous et avec nos partenaires.

La **créativité** : pour trouver des solutions et innover.

L'**engagement** : dans notre travail et à l'égard de nos clientèles.

La **proactivité** : pour relever les défis et nous dépasser.

Enjeu stratégique

Un Québec entreprenant et compétitif qui crée des

Orientation 1 : Contribuer à un environnement propice

AXE	OBJECTIFS
1. La recherche et l'innovation	A. Accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche
	B. Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée

Orientation 2 : Favoriser l'accroissement de la productivité

AXES	OBJECTIFS
2. La croissance des entreprises	C. Stimuler le développement de l'entrepreneuriat
	D. Appuyer les entreprises dans leurs démarches d'exportation et de diversification des marchés
3. La productivité des entreprises	E. S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement aux entreprises
	F. Accélérer les investissements des entreprises
4. Des territoires dynamiques	G. Soutenir la réalisation de projets visant à hausser la productivité
	H. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises
	I. Accroître les investissements étrangers

1. Il s'agit de l'effet levier de notre subvention.

2. Les cibles annuelles ont été définies par rapport à la mesure de départ.







Les indicateurs sont issus d'une collaboration entre le Ministère et Investissement Québec.

occasions de développement et génère de la richesse dans toutes les régions

au développement d'une économie prospère

INDICATEURS		CIBLES 2020-2021	CIBLES 2021-2022	CIBLES 2022-2023
1.	Ratio ¹ des apports des partenaires, dans les projets de recherche visant l'innovation, par rapport à l'aide financière accordée Mesure de départ : 1,4 (moyenne des trois dernières années)	1,4	1,5	1,55
2.	Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation qui sont soutenus Mesure de départ : 2 700 (moyenne des trois dernières années)	2 800	2 850	2 900

et l'essor durable des entreprises et des régions

INDICATEURS		CIBLES 2020-2021	CIBLES 2021-2022	CIBLES 2022-2023
3.	Ratio ¹ des apports des partenaires, dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée Mesure de départ : 4,4 (moyenne des trois dernières années)	4,4	4,5	4,6
4.	Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues Mesure de départ : 955 M\$ (moyenne des trois dernières années) ²	 0 %	3 %	13 %
5.	Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues Mesure de départ : 447 M\$ (moyenne des trois dernières années) ²	 0 %	4 %	18 %
6.	Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque Mesure de départ : 38 entreprises ²	 10 %	12 %	15 %
7.	Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées Mesure de départ : 2,4 G\$ ²	 0 %	10 %	25 %
8.	Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention	90 %	90 %	90 %
9.	Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises Mesure de départ : 24 %	 25 %	30 %	33 %
10.	Ratio ¹ des apports des partenaires, dans les projets visant une hausse de la productivité des entreprises, par rapport à l'aide financière accordée Mesure de départ : 2,6	2,6	3,0	3,25
11.	Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines Mesure de départ : 31 % (moyenne des trois dernières années)	31 %	31,5 %	32 %
12.	Ratio ¹ des apports des partenaires, dans les interventions réalisées dans des MRC non urbaines, par rapport à l'aide financière accordée Mesure de départ : 2,9	3,0	3,1	3,2
13.	Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par IQ et nos partenaires Mesure de départ : 4,0 G\$ (moyenne des trois dernières années) ²	 0 %	20 %	40 %

